

*Comme vous, nous avons vécu la première rentrée au collège de notre aîné(e),
et nous avons beaucoup de questions !*

*Ce document a vocation à répondre à quelques-unes d'entre elles
et à vous donner nos coordonnées.*

Nous sommes à votre écoute en cette rentrée et toute l'année !

Dans quelles conditions les élèves ont-ils le droit de sortir du collège ?

Quand leur emploi du temps le prévoit et, **uniquement si vous les y autorisez**, quand un professeur est absent en fin de matinée (pour les externes) ou en fin de journée. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant quitte le collège en dehors des heures prévues par son emploi du temps, vous devez cocher la case située au dos du cahier de correspondance. Entre deux heures de cours, aucun élève ne peut sortir.

Sommes-nous informés si notre enfant ne se rend pas en cours ?

Le collège envoie, en fin de matinée et/ou d'après-midi, des SMS pour prévenir les parents de l'absence de leur enfant.

Comment sommes-nous informés de l'absence des professeurs ?

Quand l'absence est prévue, les professeurs font noter un mot dans le carnet de correspondance des élèves. L'emploi du temps de l'élève est mis à jour sur La Vie Scolaire. Un panneau, dans la cour, liste les professeurs absents.

Les portables sont-ils autorisés dans l'enceinte du collège ?

L'utilisation des portables est strictement interdite au collège. Les élèves sont autorisés à avoir leur téléphone dans leur sac, à condition qu'il soit éteint.

Que font les enfants au collège lorsqu'ils n'ont pas cours ?

Selon les créneaux horaires, ils peuvent aller en salle de permanence, au CDI (Centre de Documentation et d'Information), qui sont des espaces de travail et de lecture mais également au foyer, où ils peuvent discuter et jouer.

À l'heure du déjeuner, des activités sont également proposées aux élèves, sur inscription, par l'association sportive et le club échecs. Renseignez-vous !

À quoi servent les représentants des parents d'élèves ?

Avant tout, **à faire le lien** entre les parents et la direction. Faites-nous donc part, **à tout moment**, de vos remarques et suggestions, nous les transmettrons au collège. **Inversement**, nous vous informerons régulièrement des décisions prises en conseil d'administration et dans les autres instances du collège, dans lesquelles nous sommes présents. Les représentants de parents d'élèves participent aussi aux conseils de classe (en janvier et juin).

BON À SAVOIR

680 élèves au collège pendant l'année 2018-2019 dont 169 en 6^{ème}

Semestrialisation

La scolarité au collège ne fonctionne pas en trimestres, mais en semestres, de septembre à janvier, et de février à juin.

Allégeons les cartables

avec des cahiers de 48 pages (autorisés par le collège)

Venez faire notre connaissance et éventuellement nous rejoindre,

lors de notre prochaine réunion, **samedi 7 septembre, à 10h30**, Bistrot du Parc, 67 rue Balard.

POUR NOUS CONTACTER ET ÊTRE INFORMÉS

Notre référente pour les classes de 6èmes
Magali Hautefeuille – teachmag@hotmail.com - 06 82 11 27 08
Mail de l'association : fcpecitroen@gmail.com
[facebook.com/FCPECOLLEGEANDRECITROEN](https://www.facebook.com/FCPECOLLEGEANDRECITROEN)
Blog : www.blogfcpecollegeandrecitroen.com